



Québec, le 31 octobre 2024

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/24-413

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir le ou les documents suivants :

- Documents de décision des disciplines sportives qui ont été sélectionnées pour l'édition des Jeux du Québec 2025 à Trois-Rivières. Je crois savoir que Sports Québec relève du ministère de l'Éducation, c'est pourquoi j'adresse cette demande à vous.

Tout d'abord, nous vous précisons que Sports Québec est un organisme indépendant, qui ne relève pas du ministère de l'Éducation, mais dont il est le partenaire.

Vous trouverez ci-annexé des documents pouvant répondre à votre demande. À la suite du courriel que nous vous avons transmis le 17 octobre 2024, vous avisant que nous avons besoin de consulter un tiers quant à l'accessibilité de certains documents relevant de sa compétence, nous vous informons que ce dernier a consenti à la communication de ses documents.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/SD/mc

p. j. 7



***SPORTS*QUEBEC**

CODE DE CANDIDATURE

CHOIX DES SPORTS

FINALE DES JEUX DU QUÉBEC

ÉTÉ 2024

Février 2020

LE CADRE DE LA FINALE

Afin de préserver l'essence même de la Finale, chaque discipline au programme doit respecter le cadre général de la Finale. Ainsi, en déposant sa candidature, la fédération s'engage à :

- Respecter le caractère unique d'un événement multisports;
- Élaborer un horaire de compétition respectant les paramètres suivants :
 - Horaire sur un minimum de deux jours et un maximum de trois jours et demi ;
 - Horaire entre 7h00 et 18h00, environ et qui se termine au plus tard à 13h00 la dernière journée
 - Horaire qui inclut le temps d'échauffement et la période de remise des médailles.
- Identifier, dans la fiche technique, des exigences **minimales et idéales** dans le cadre d'un événement multisports : elles ne doivent pas excéder les exigences d'une compétition de niveau provincial de même niveau et de même catégorie sanctionnée par la fédération;
- Toutes les ententes entre les fédérations et le comité organisateur concernant la location de matériel ou de services spécialisés doivent être approuvées par **SPORTSQUÉBEC** et ne doivent pas excéder les ententes en vigueur lors d'une compétition provinciale de même niveau et de même catégorie sanctionnée par la fédération;
- Respecter le protocole d'entente des Jeux du Québec intervenu entre **SPORTSQUÉBEC** et la fédération sportive concernée;
- Respecter les normes d'opération des Jeux du Québec : http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php (les normes d'opérations sont présentement en voie d'être modifiées, les nouvelles normes ou politiques établies devront alors être respectées).
- Respecter les règles relatives aux médailles des Jeux :
 - Des médailles sont remises seulement aux trois premières positions de chaque épreuve ;
 - Le format de compétition doit permettre l'accès à la médaille pour tous les participants ;
- Atteindre le nombre minimal obligatoire de dix (10) régions qualifiées lors de l'année qualifiant les régions à la Finale (année précédant la Finale).

- Les sports pour personnes ayant un handicap devront être intégrés à titre d'épreuve dans les demandes des disciplines régulières. Les sports dédiés pourront déposer une demande selon les critères présentés dans le *Code de candidature – Choix des sports dédiés pour personnes ayant un handicap* ;
- Les nouveaux sports seront évalués sur 80 % (critère 1.1 non évalué) et rapportés en proportion sur 100 % afin d'être comparés avec les sports qui étaient présents aux dernières finales ;
- À partir du moment où une discipline est reconnue par le PRFSQ, sa fédération peut avoir accès à la plate-forme PROJEUX et y faire inscrire par le mandataire régional les événements des Jeux régionaux. Les chiffres de participation pourront ainsi servir à l'évaluation du choix des sports même si la discipline n'est pas encore un sport officiel au programme.

SPORTSQUÉBEC assure régulièrement une révision des règles relatives aux choix des sports. Voici les nouvelles règles qui sont appliquées à compter du choix des sports pour la Finale de 2024.

Catégorisation des sports

- Les sports sont tous catégorisés *sport d'hiver* ou *sport d'été* selon le choix de la fédération de soumettre la candidature de son sport pour une Finale d'été ou une Finale d'hiver. Le processus du choix des sports pour les Finales de 2022 et 2023 ont servi à **SPORTSQUÉBEC** pour officialiser cette catégorisation.
- Si une fédération souhaite modifier la catégorisation (été ou hiver) de son sport, elle doit faire parvenir une demande de modification à **SPORTSQUÉBEC** et préciser les raisons justifiant un tel changement.
- **SPORTSQUÉBEC** pourra alors évaluer la demande de la fédération. La décision de **SPORTSQUÉBEC** sera basée sur différents paramètres, dont la capacité d'accueil des milieux hôtes, le contingent maximal du sport et le respect des règles relatives au changement de saison.
- Les fédérations qui soumettent la candidature d'un sport pour la première fois doivent justifier à **SPORTSQUÉBEC** le choix de la saison choisie. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit de catégoriser les nouveaux sports selon les paramètres susmentionnés.

Engagement des sports pour une saison (été ou hiver)

- Depuis 2023, les fédérations qui ont soumis la candidature d'un sport pour une édition d'hiver ne pourront soumettre la candidature de ce sport pour une édition d'été pour une durée de 6 ans. Ainsi la fédération engage son sport pour les éditions d'hiver pour un minimum de trois Finales d'hiver consécutives, que le sport soit retenu ou non lors du processus du choix des sports.
- Depuis 2022, les fédérations qui ont soumis la candidature d'un sport pour une édition d'été ne pourront soumettre la candidature de ce sport pour une édition d'hiver pour une durée de 6 ans. Ainsi la fédération engage son sport pour les éditions d'été pour un minimum de trois Finales d'été consécutives, que le sport soit retenu ou non lors du processus du choix des sports.

Changer un sport de saison

- Si une fédération souhaite voir son sport changer de saison, elle ne peut pas soumettre sa candidature pour deux Finales consécutives.
- Pour changer de saison, un sport devra donc nécessairement être absent pour deux Finales consécutives, soit une Finale de chaque saison. Par exemple, une fédération souhaite que son sport présent en 2021 (hiver) puisse être dorénavant présent aux Finales d'été et a vu sa demande justifiée être acceptée par **SPORTSQUÉBEC**. Le sport devra être absent aux Finales de 2022 (été) et 2023 (hiver) avant de pouvoir être candidat pour la Finale de 2024 (été).
- Ainsi, à partir de 2024, le sport est « engagé » pour trois Finales d'été (2024, 2026 et 2028) minimalement.

MODALITÉS DE DÉPÔT

13 février 2020	Envoi des documents par SPORTSQUÉBEC aux fédérations pour été 2024
Semaine du 30 mars 2020	Réception par SPORTSQUÉBEC des dossiers de candidature des fédérations
Début avril 2020	Évaluation par le comité du choix des sports et validation à la Commission des Jeux
Mi-avril 2020	Approbation du CA de SPORTSQUÉBEC
Fin avril 2020	Annonce des sports obligatoires par SPORTSQUÉBEC pour l'été 2024
Fin avril 2020	Annonce des sports optionnels par SPORTSQUÉBEC pour l'été 2024

Vous devez retourner, **avant le 3 avril 2020 à midi**, le dossier de candidature dûment complété, accompagné d'une résolution de votre conseil d'administration acceptant le contenu du document ainsi que la fiche technique de votre sport dûment complétée. Prenez note que l'évaluation portera uniquement sur l'information disponible dans le dossier.

Le dossier de candidature comprend :

- Le formulaire d'évaluation;
- Une résolution du conseil d'administration acceptant le contenu du dossier de candidature;
- La fiche technique de votre discipline.
- Un plan du plateau de compétition principal

Nous vous prions de retourner le dossier dûment complété par courriel à Stéphanie Descart à sdescart@sportsquebec.com.

SYSTÈME D'ÉVALUATION

Critères préalables

1. Être une discipline soutenue par le Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE) du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MEES) pour la mise en œuvre du modèle de développement des athlètes lié à la réalisation de projets et à l'engagement d'entraîneurs¹.
2. Être membre de **SPORTSQUÉBEC**.
3. Avoir une structure d'encadrement² et des athlètes affiliés à la fédération dans un minimum de 10 régions, selon le découpage régional des « Jeux du Québec ».
4. Appuyer son dépôt de candidature par une résolution du conseil d'administration de la fédération sportive.

1. Fonctionnement

Le classement des sports se divise en deux catégories: les sports obligatoires et les sports optionnels. Les sports obligatoires figurent sur la liste des sports que le milieu hôte doit obligatoirement accueillir tandis que les sports optionnels sont aux choix du milieu hôte. Le milieu hôte annonce le choix des sports optionnels environ 20 mois avant la Finale. Le milieu hôte doit choisir les sports optionnels en respectant l'ordre établi au classement des sports.

2. Classement des sports

SPORTS OBLIGATOIRES : 60 % et plus au classement (maximum de 18 sports obligatoires)

Selon le classement, un maximum de 18 sports ayant 60 % et plus seront considérés comme sports obligatoires pour la Finale.

SPORTS OPTIONNELS : 55 % et plus au classement (jusqu'à concurrence de 22 sports, incluant les sports obligatoires)

Tous les sports ayant déposé une demande et ayant une note de 55 % et plus peuvent figurer sur la liste des sports optionnels, jusqu'à concurrence de 22 sports, incluant les sports obligatoires. Les sports optionnels seront ordonnés en fonction du classement obtenu.

3. Respect des critères et des ententes

Les fédérations sportives dont le sport est sélectionné pour la Finale des Jeux du Québec devront respecter les critères préalables, les échéanciers de réalisation et les termes du protocole d'entente intervenu avec **SPORTSQUÉBEC**. En cas de non-respect de la part de la fédération, **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'imposer des mesures de redressement et/ou des sanctions pouvant aller jusqu'au retrait d'une discipline de la programmation de la Finale.

4. Comité du choix des sports

Un comité d'experts analysera chacun des dossiers en fonction des données reçues lors du dépôt des candidatures, selon les critères de classement et le mécanisme de sélection mis en place par la Commission des Jeux du Québec. Cette dernière analysera les décisions du comité et émettra une recommandation au conseil d'administration de **SPORTSQUÉBEC**. Le comité du choix des sports se réserve le droit de demander aux fédérations de modifier les épreuves, les catégories et/ou le contingent précisé au dossier de candidature avant de prendre ses décisions finales.

Critères d'élimination

1. Pointage minimal

Si un sport obtient un pointage total inférieur à 55 %, celui-ci ne sera pas retenu dans la liste du choix des sports.

2. Contingent maximal d'athlètes

Le contingent prévisionnel maximal pour les sports obligatoires est fixé à 3 700 athlètes pour la Finale de 2024.

3. Représentation régionale insuffisante

Si un sport n'a pas atteint un minimum de 10 régions actives avec une structure d'accueil et des athlètes affiliés à la suite des Jeux régionaux qualifiant les régions en vue de la Finale (année précédant la Finale), le sport sera retiré de la programmation et il ne sera pas nécessairement remplacé.

¹ Les sports d'équipe doivent déposer, le cas échéant, une demande pour les épreuves féminines et une demande pour les épreuves masculines.

² La structure d'encadrement peut être une association régionale, un club ou un répondant régional.

VOLET 1 – 50 %
Jeux du Québec

Critères de classement	Méthode de calcul	Détails	Source d'information	Valeur
1.1 Participation aux finales antérieures <i>Si un sport n'a fait qu'une Finale (2016 OU 2018), les données de cette Finale seront utilisées.</i> <i>Un sport absent en 2016 et 2018 sera considéré comme un nouveau sport</i>	<u>Taux de participation aux Finales précédentes</u> =moyenne (Nombre d'athlètes 2016 / contingent maximal 2016) + (Nombre d'athlètes 2018 / contingent maximal 2018) <u>Taux des épreuves ayant eu des participants lors des Finales précédentes</u> =moyenne (Nombre d'épreuves tenues 2016 / nombre d'épreuves prévues 2016) + (Nombre d'épreuves tenues 2018 / nombre d'épreuves prévues 2018)	La moyenne de participation d'un sport aux deux dernières Finales (Été 2016 et 2018): - nombre total d'athlètes pour un sport, pour les 19 régions, inscrits dans le logiciel <i>PROJEUX</i> de SPORTSQUÉBEC, divisé par le contingent maximum d'un sport pour les 19 régions. (<i>contingent maximum d'un sport = contingent maximum d'une région multiplié par 19 régions</i>). La moyenne de participation dans les différentes épreuves et catégories aux deux dernières finales (2016 et 2018). - Nombre d'épreuves, selon <i>PROJEUX</i>, où il y a des athlètes inscrits par rapport au nombre d'épreuves présentées dans les devis techniques de l'année de la Finale.	PROJEUX PROJEUX Devis technique	10 % 10 %
1.2 Présence aux Jeux du Québec régionaux	<u>Pourcentage de région ayant tenu un événement de qualification</u> = (Nombre de régions ayant tenu un événement de qualification / 19) x 100	Nombre de régions qui ont tenu un événement de qualification entre le 1^{er} mai 2019 et le 31 octobre 2019, qui sont inscrits dans <i>PROJEUX</i> et qui ont été approuvés par la région et la fédération.	PROJEUX	15 %



1.3 Pratique active en région	<u>Pourcentage de région ayant une pratique active dans le sport</u> = (Nombre de régions ayant une pratique active / 19) x 100	Nombre de régions où il y a une pratique active dans les catégories ciblées pour la Finale des Jeux du Québec et pour les événements des Jeux régionaux. La fédération doit démontrer qu'il y a une pratique active selon les critères suivants : 1- Nombre d'entraîneurs actifs et certifiés selon le devis technique; 2- Nombre d'athlètes actifs de la(des) catégorie(s) de la Finale; 3- Nombre d'athlètes actifs des catégories inférieures à celle(s) de la Finale et présentes aux Jeux régionaux. Le Comité du choix des sports se réserve le droit de définir s'il y a pratique active ou non dans une région	FÉDÉRATIONS	10 %
	<u>Pourcentage de région ayant un nombre d'athlète actif des catégories présentes à la Finale et correspondant au contingent exigé à la Finale</u> = (Nombre de régions dont la pratique active correspond au contingent / nombre total de régions) x 100	Nombre de régions où la pratique active dans les catégories ciblées pour la Finale des Jeux du Québec correspond minimalement au contingent maximal de chaque région pour la Finale.	FÉDÉRATIONS	5 %



VOLET 2 – 35 %
Présence régionale

Critères de classement	Méthode de calcul	Détails	Source d'information	Valeur
2.1 Structure d'encadrement régionale	<u>Pointage cumulé des régions ayant une structure d'encadrement</u> Maximum de 4 points par région pour un total maximal de 76 points.	La fédération devra identifier les structures d'encadrement affiliées, présentes et reconnues dans chaque région sur le formulaire d'évaluation. La structure la plus élevée sera considérée. Club ou association avec participants aux Jeux régionaux : 4 points par région Répondant avec participants aux Jeux régionaux : 3 points par région Club ou association sans participation aux Jeux régionaux : 2 points par région Répondant sans participation aux Jeux régionaux : 1 point région	FÉDÉRATIONS	10 %
2.2 Présence régionale selon le Programme de reconnaissance aux fédérations sportives du Québec (PRFSQ)	<u>Pourcentage de la cote du PRFSQ</u> $= (\text{cote du PRFSQ} / \text{cote maximale}) \times 100$	Le pourcentage obtenu est calculé selon le pointage accordé dans le PRFSQ en cours fourni par le Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES).	PRFSQ du MEES	25 %

VOLET 3 – 15 %
Cheminement vers le haut niveau

Critères de classement	Méthode de calcul	Détails	Source d'information	Valeur
3.1 Performance sur la scène canadienne	<u>Pourcentage de la cote SLS</u> = (cote SLS / cote maximale) x 100	Pointage accordé par le MEES pour la performance du sport sur la scène canadienne dans le PSDE en cours.	PSDE du MEES	10%
3.2 Présence du sport aux Grands Jeux	<u>Présence aux grands Jeux</u> Présence = 2,5% Absence = 0%	Présence confirmée du sport aux Jeux olympiques 2022 ou 2024	Jeux olympiques	2,5 %
		Présence confirmée du sport aux Jeux du Canada 2023 ou 2025	Jeux du Canada	2,5 %

Sports	Sous-pointage chances de succès (performances)		Pointage sur 43 (35 +8)
	Pts	Perf	
Athlétisme	6	17	23,4
Aviron	2	15	17,4
Baseball	2	19	20,9
Basketball	3,5	17	20,7
Cyclisme (bmx)	0	11	11,4
Cyclisme route et piste	8	24	31,9
Golf	4,5	18	22,7
Nage synchronisée	8	29	36,5
Natation	4,5	19	23,8
Rugby à 7	0	4	3,5
Soccer	7	19	26,5
Softball balle rapide	2	14	16,1
Tir à l'arc (concentrique)	8	26	34,4
Triathlon olympique	4,5	24	28,2
Ultimate	0	12	12,5
Vélo de montagne	8	21	28,7
Voile	2	19	21,1
Volleyball	4,5	15	19,4
Volleyball de plage	4,5	13	17,7

Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises

Cycle 2016-2019

Fédération	Pts Prés Rég
Soccer	20,0
Baseball	17,4
Natation	18,7
Volleyball	15,8
Cyclisme	13,4
Basketball	14,9
Golf	16,5
Softball	16,5
Triathlon	14,7
Athlétisme	14,4
Voile	12,3
Nage synchronisée	8,8
Tir à l'arc	11,9
Aviron	5,1
Rugby	2,9
Ultimate frisbee	7,0

	ABT		BOU		CAP		CDQ		CHA		CTN		EDQ		EST		LSL		LAN		LAU		LAV		MAU		MON		OUT		RIY		RIS		SUO		SLJ			
Athlétisme	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Aviron	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1
Baseball Féminin**	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Baseball Masculin	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Basketball Féminin	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Basketball Masculin	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
BMX	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	
Cyclisme sur route	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	
Golf	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	
Natation	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Natation artistique**	1	0	0	0	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	
Rugby à 7 Féminin**	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	
Rugby à 7 Masculin**	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0	0	1	0	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	
Soccer Féminin	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Soccer Masculin	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Softball	0	0	0	0	1	0	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0		
Tir à l'arc	0	0	1	0	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	1	1	1	0	1	1	1	0	1	0	1	1	0	0	1	1	
Triathlon	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Vélo de montagne	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Voile	0	0	0	0	1	1	1	1	0	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Volleyball Féminin	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Volleyball Masculin	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Volleyball de plage Féminin	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Volleyball de plage Masculin	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Ultimate	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	

Total # 1	Total # 2
19	19
9	9
18	15
19	19
19	19
19	19
15	14
16	14
18	10
19	19
17	14
13	13
13	10
19	19
19	19
12	10
16	5
19	18
17	15
13	14
19	19
19	19
19	19
19	19
18	16

Régions	RÉGIONS																																						Total							
	* ABT	= BOU	= CAP	= CDQ	= CHA	= CTN	= EDQ	= EST	= LSL	= LAN	= LAU	= LAV	= MAU	= MON	= OUT	= RIY	= RIS	= SUO	= SLJ																											
Sports	*	+	=	*	+	=	*	+	=	*	+	=	*	+	=	*	+	=	*	+	=	*	+	=	*	+	=	*	+	=	*	+	=	*	+	=	*	+	=							
Athlétisme	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	76						
Aviron	0	0	0	0	0	0	2	2	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36						
Baseball Féminin**	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	76						
Baseball Masculin	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	76						
Basketball Féminin	1	2	3	1	2	3	2	2	4	2	2	4	1	2	3	2	2	4	1	2	3	2	2	4	1	2	3	2	2	4	1	2	3	1	2	3	1	2	3	2	2	4	64			
Basketball Masculin	1	2	3	1	2	3	2	2	4	2	2	4	1	2	3	2	2	4	1	2	3	2	2	4	1	2	3	2	2	4	1	2	3	1	2	3	1	2	3	2	2	4	64			
BMX	0	0	0	1	0	1	2	2	4	2	2	4	2	0	2	2	2	4	2	2	4	1	2	3	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	1	0	1	62			
Cyclisme sur route	2	2	4	2	0	2	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	71			
Golf	2	2	4	2	0	2	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	74			
Natation	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	76			
Natation artistique**	2	2	4	0	0	0	2	2	2	4	2	2	4	2	0	2	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	70					
Rugby à 7 Féminin**	2	0	2	1	0	1	2	2	4	2	2	4	1	0	1	2	0	2	2	2	4	2	2	4	1	0	1	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	1	0	1	60			
Rugby à 7 Masculin**	2	0	2	1	0	1	2	2	4	2	2	4	1	2	3	2	2	4	2	2	4	1	0	1	2	2	4	2	0	2	2	2	4	2	2	4	2	2	4	1	0	1	62			
Soccer Féminin	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	76			
Soccer Masculin	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	76			
Softball	2	0	2	2	0	2	2	2	4	2	2	4	2	0	2	2	2	4	2	0	2	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	0	0	0	60			
Tir à l'arc	2	0	2	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	0	0	0	2	2	4	68
Triathlon	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	76			
Vélo de montagne	2	2	4	2	0	2	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	74			
Voile	0	0	0	0	0	0	2	2	4	2	2	4	0	0	0	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	0	0	0	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	56			
Volleyball Féminin	2	2	4	1	2	3	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	1	2	3	2	2	4	2	2	4	74			
Volleyball Masculin	2	2	4	1	2	3	2	2	4	1	2	3	2	2	4	1	2	3	2	2	4	1	2	3	2	2	4	2	2	4	2	2	4	1	2	3	2	2	4	1	2	3	69			
Volleyball de plage Féminin	2	2	4	1	2	3	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	1	2	3	2	2	4	2	2	4	74			
Volleyball de plage Masculin	2	2	4	1	2	3	2	2	4	1	2	3	2	2	4	1	2	3	2	2	4	1	2	3	2	2	4	2	2	4	2	2	4	1	2	3	2	2	4	1	2	3	69			
Ultimate	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	0	2	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	2	2	4	74			
			0			0			0			0			0			0			0			0			0			0			0			0			0		0	0				
			0			0			0			0			0			0			0			0			0			0			0			0			0		0	0				

Légende

* Présence d'une structure d'encadrement
Un club ou une association = 2 pts
Un répondant régional = 1 pts
Aucune structure = 0 pts

+ Présence aux Jeux régionaux
Participation aux Jeux régionaux dans la région = 2 pts
Aucune participation aux Jeux régionaux dans la région = 0 pts

= Pointage total pour la région
Addition de la présence d'une structure d'encadrement et de la présence aux Jeux
Total sur 4 pts

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).